

Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne
12, rue Maurice Barrès
54830 GERBEVILLER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

SERVICE PRODUCTION (UGE805)

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de production d'eau potable pour l'exercice 2024
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes.....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
1.6.	Eaux traitées	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	Erreur ! Signet non défini.
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Recettes.....	Erreur ! Signet non défini.
3.	Indicateurs de performance	8
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	9
3.3.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	9
3.4.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	10
4.	Financement des investissements.....	10
4.1.	Montants financiers	Erreur ! Signet non défini.
4.2.	État de la dette du service.....	Erreur ! Signet non défini.
4.3.	Amortissements.....	Erreur ! Signet non défini.
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	10
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	11
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	12
5.1.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	12
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	13

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : Syndicat Intercommunal des Eaux de l' Euron MORTAGNE
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable : PRODUCTION
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte à Vocation Unique – Régie dotée de la seule autonomie financière
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	☒	
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☒	
Traitement	☒	
Transfert		☒
Stockage		☒
Distribution		☒

Ce RPQS porte uniquement sur les compétences ci-dessus. Les autres compétences font l'objet d'un RPQS séparé.

- **Territoires desservis** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

L'eau produite par le service « Régie Production d'eau potable Euron Mortagne » est mise en distribution vers :

1/ Le syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne (achat d'eau par SAUR) : communes de Barbonville, Borville, Brémencourt, Charmois, Clayeures, Damas-aux-Bois (Représentée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal), Dompail-en-l'Air, Einvaux, Essey-la-Côte, Franconville, Froville, Gerbéviller, Giriviller, Haigneville, Haudonville, Haussonville, Lamath, Landécourt, Lorey, Loromontzey, Magnières, Mattexey, Moriviller, Moyen, Méhoncourt, Remenoville, Romain, Rozelieures, Saint-Boingt, Saint-Germain, Saint-Mard, Saint-Rémy-aux-Bois, Seranville, Vallois, Vennezey, Villacourt

2/ Syndicat des Eaux de Bayon-Virecourt (achat d'eau par VEOLIA) : communes de Bayon et Virecourt

- **Existence d'une CCSPL** ☒ Non (non concerné car moins de 10000 habitants)
- **Existence d'un schéma de distribution** ☒ Non (service « production » non concerné)
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** ☒ Non (service « production » non concerné)
- **Existence d'un schéma directeur** ☒ En cours

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie avec prestation de service**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ Eau France
- Date de début de contrat SUEZ : 01/09/2022
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 (précision du CCTP sans incidence financière).
- Nature exacte de la mission du prestataire :

Sur le périmètre géographique de la Régie de Production d'Eau Potable Euron Mortagne, assurer la gestion, l'exploitation et la continuité du service de production d'eau potable incluant notamment :

- L'exploitation l'entretien et la maintenance des ouvrages et équipements de production et transport des eaux brutes ;
- L'exploitation, l'entretien et la maintenance des ouvrages et équipements de traitement et potabilisation de l'eau, et notamment l'Unité de Production de Virecourt ;
- L'exploitation, l'entretien et la maintenance des ouvrages et réseaux d'adduction relevant du périmètre de la Régie de Production du Syndicat ;
- Le stockage de tête ;
- La réalisation des mesures, contrôles et visites réglementaires des équipements et installations ;
- La prise en charge de tous les frais liés aux abonnements et consommations des télécommunications nécessaires à l'exploitation, à la fourniture en réactifs de traitement et autres consommables à l'exclusion des abonnements et consommations d'énergie pris en charge par le Syndicat ;
- La mise en œuvre d'une gestion technique centralisée (GTC), permettant la supervision 24h sur 24 des installations équipées de télétransmetteurs ;
- La mise en œuvre d'une astreinte pouvant être contactée 24 heures sur 24, 365 jours par an ;
- La mise à jour des plans et inventaires.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Ce service ne distribue pas d'eau potable, il n'existe aucun branchement sur son périmètre. Données à rechercher dans les RPQS des services de distribution d'eau potable des Syndicats des Eaux de l'Euron Mortagne et de Bayon-Virecourt.

1.4. Nombre d'abonnés

Ce service ne distribue pas d'eau potable, il n'existe aucun branchement sur son périmètre. Données à rechercher dans les RPQS des services de distribution d'eau potable des Syndicats des Eaux de l'Euron Mortagne et de Bayon-Virecourt.

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 674 440 m³ pour l'exercice 2024 (704 423 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Puits B Pâquis de Mangonville à Virecourt	Données non disponibles : volumes mesurés uniquement au niveau du puits principal				
Puits principal Pâquis de Mangonville à Virecourt	Nappe alluviale	992 800 m3/an 170 m3/h sur 16h	704 423	674 440	-4,3%
Tranchée drainante Pâquis de Mangonville à Virecourt	Données non disponibles : volumes mesurés uniquement au niveau du puits principal				
Puits A Pâquis de Mangonville à Virecourt	Données non disponibles : volumes mesurés uniquement au niveau du puits principal				
Forage de Rozelieures	Nappe souterraine	800 m3/j 50 m3/h	0	0	____%
Total			704 423	674 440	-4,3%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

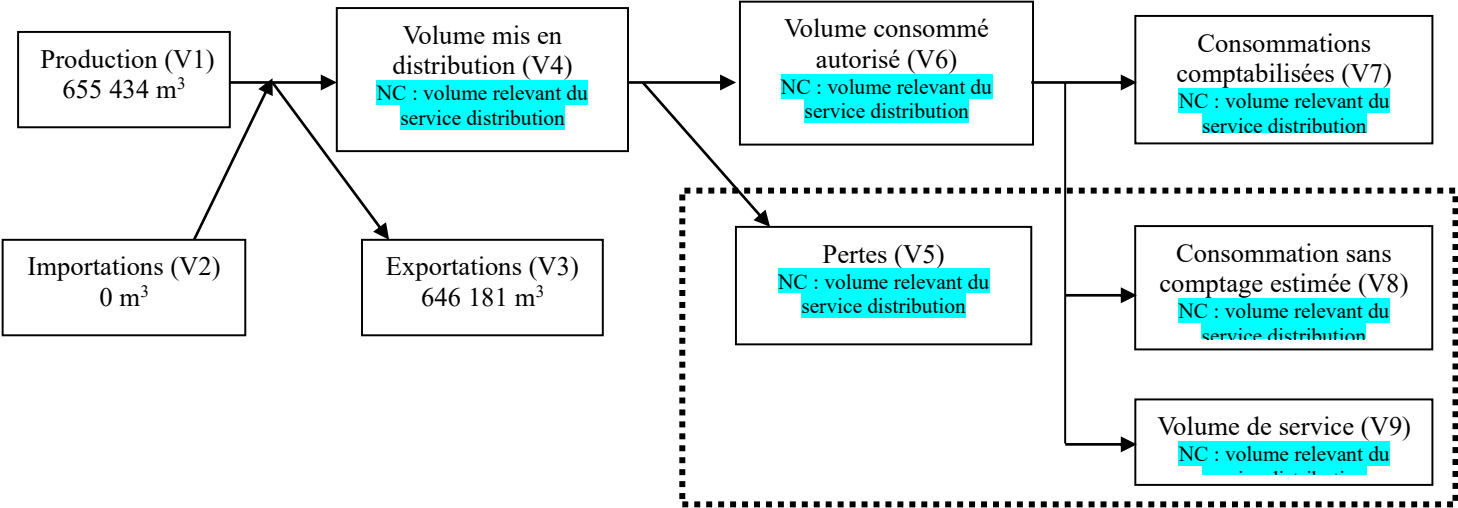
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.6.2. Production



Le service a 2 stations de traitement mais le Forage de Rozelieures est à l'arrêt.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
UPEP Euron Mortagne (Virecourt)	Pré-reminéralisation par injection de CO2 + coagulation au chlorure ferrique (turbidité / COT) + traitement au charbon actif (THM, pesticides) + reminéralisation par filtration sur calcaire terrestre + désinfection sur réacteur ultraviolet + désinfection par injection de chlore gazeux + neutralisation finale à la soude
Traitement Forage de Rozelieures	Forage à l'arrêt et déconnecté du réservoir. Injection de chlore gazeux après le réservoir de Rozelieures

Le volume produit total diffère du volume prélevé : unité de traitement générant des volumes de service, linéaire de transit de 4 kms avant mise en distribution générant des pertes (apparentes et réelles), ouvrage de stockage de tête avant mise en distribution générant des volumes de service.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Puits principal Pâquis de Mangonville à Virecourt	686 074	655 434	-4,5%	100
Forage de Rozelieures	0	0	____%	100
Total du volume produit (V1)	686 074	655 434	-4,5%	100

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Dispositif de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable des Vallées de la Moselle et de la Meurthe	0	0	0	NC
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	0%	NC

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Service de distribution Euron Mortagne (VEG DSP SAUR)	571 514	550 159	-3,7%
Service de distribution Bayon-Virecourt (VEG DSP VEOLIA)	106 464	96 022	-9,8%
Total vendu à d'autres services (V₃)	677 978	646 181	-5,8%

1.6.5 Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	Sans objet sur le service production (pas de consommations)		
Volume de service (V9)	15 921	9 253	

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La délibération fixant le tarif de vente en gros pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du 17/09/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant le tarif de l'eau vendue en gros à 0,82 € HT / m3 (TVA 5,5%).

2.2 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en € HT	Exercice 2024 en € HT
Recettes vente d'eau aux usagers	NC	NC
<i>dont abonnements</i>	NC	NC
Recette de vente d'eau en gros	599 266,66	588 023,80
Recette d'exportation d'eau brute	NC	NC
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	NC	NC
Total recettes de vente d'eau	599 266,66	588 023,80
Recettes liées aux travaux	0,00	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général (*)	100 000,00	0,00
Autres recettes (préciser)	318,60	26 587,02
Total autres recettes	100 318,00	26 587,02
Total des recettes	699 585,26	614 610,92

(*) 2023 : subvention exceptionnelle d'équilibre et avance de trésorerie (section d'exploitation). Ce montant a été reversé en intégralité au budget général en 2024 compte tenu des excédents constatés au 31/12/2023.

(*) 2024 : mandats annulés.

Recettes de l'exploitant (pour information) :

Type de recette	Exercice 2023 en € HT	Exercice 2023 en € HT
Recettes vente d'eau aux usagers	NC	NC
<i>dont abonnements</i>	NC	NC
Recette de vente d'eau en gros	NC	NC
Recette d'exportation d'eau brute	NC	NC
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	NC	NC
Total recettes de vente d'eau	NC	NC
Recettes liées aux travaux	NC	NC
Autres recettes (rémunération de la prestation de service par la collectivité)	77 833,00	104 576,00
Total autres recettes	77 833,00	104 576,00
Total des recettes	77 833,00	104 576,00

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 614 610,92 € HT (599 266,66 € HT au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question, ce qui n'est pas le cas ici).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	9	0	12	0
Paramètres physico-chimiques	9	0	13	9

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	30,8%

Les non-conformités physico-chimiques portent sur le paramètre COT (carbone organique total). La concentration en COT de l'eau brute prélevée a atteint des valeurs inédites à la suite d'une crue de la Moselle suivie d'une période d'efflorescence algale (chlorophytes = micro-plancton). Ces valeurs dépassant le domaine de traitement de l'UPEP ont conduit aux dépassements de la référence de qualité sur le paramètre COT. L'eau brute a retrouvé des concentrations en COT « habituelles » fin 2024.

3.2. **Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)**



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (80% en 2023).

Les 80 premiers % sont attribués par les services de l'Etat.

Les 20% restants sont à indiquer par le syndicat selon son estimation du suivi d'application de l'arrêté préfectoral.

Le syndicat choisit de faire passer cet indicateur à 100% puisque la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral impose de clôturer le périmètre de protection immédiat uniquement sur les périodes de pacage d'animaux.

3.3. *Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)*



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 11,3 ans (11,1 en 2023). L'allongement de la durée constaté est dû à la baisse de l'épargne brute entre 2023 et 2024.

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	2 843 818	2 716 513
Epargne brute annuelle en €	256 899	240 974
Durée d'extinction de la dette en années	11,1	11,3

3.1. *Montants financiers*



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	19 906,30 €	23 687,06 €
Montants des subventions en €	0 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

3.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 843 818,62 €	2 716 513 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	126 967,94 €	127 304,79 €
	en intérêts	35 299,74 €	31 014,05 €

3.3. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 7 228,03 € (3 415,82 € en 2023).

Elle porte uniquement sur les biens dont l'amortissement a débuté antérieurement à la construction de la nouvelle usine de production. L'intégration des travaux de cette nouvelle usine à l'état de l'actif a été finalisée en 2024 et l'amortissement débutera sur l'exercice 2025.

Pour information, le montant annuel des dotations aux amortissements s'élevait à 249 540 € au BP 2025.

3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en conformité du réservoir de Saint-Germain	74 000,00	50 000,00
Améliorations diverses	30 000,00	30 000,00

3.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant sur ce service		

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	NC
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	NC
	Indicateurs de performance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	NC
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	NC
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	NC
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	NC
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0